

Master Accessibilité pédagogique et éducation inclusive - Option Enseignement et surdité

*/

Master Pratiques inclusives handicap accessibilité accompagnement

Parcours 1 : Accessibilité pédagogique et éducation inclusive

Option Enseignement et surdité

Présentation de la formation

Ce parcours de master s'appuie sur l'expertise, les ressources et les travaux de recherche de l'INSEI concernant les besoins particuliers et l'accessibilité dans la mise en œuvre d'une société inclusive. L'option « Enseignement & Surdité » vise à former de futurs professeurs du secteur médico-social, en vue de leur permettre d'analyser les besoins éducatifs particuliers des enfants et adolescents sourds et de construire des réponses adaptées à leurs besoins, conformes à l'évolution des politiques publiques concernant les modalités de scolarisation et d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les étudiants ou enseignants-stagiaires seront à même de développer et mobiliser des compétences en tant qu'enseignants mais aussi en tant que personne-ressource auprès de la communauté éducative œuvrant autour des jeunes concernés et de leur famille, des professionnels des établissements de scolarisation, et des professionnels des établissements et services médico-sociaux, publics ou privés.

La formation entend renforcer les liens entre les secteurs professionnels de l'Education nationale et du médico-social tant au niveau des intervenants que des temps de formation communs entre professionnels de ces deux ministères. Elle ouvre également la possibilité de se présenter aux épreuves du certificat d'aptitude de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS).

Public visé

Ce parcours s'adresse aux personnes de niveau bac +3 souhaitant acquérir ou développer des compétences dans le domaine de l'éducation inclusive et de l'accessibilité pédagogique en tant que professeur spécialisé. Il s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des savoirs pédagogiques et des compétences professionnelles de l'accompagnement des jeunes sourds dans le domaine de la didactique et du conseil auprès d'équipes institutionnelles.

Objectifs

Les formateurs et les enseignants-chercheurs de l'établissement ainsi que les intervenants extérieurs du secteur médico-social, de la formation et de la recherche, collaborent de façon à ce que les étudiants ou stagiaires puissent :

- Maîtriser et transmettre des savoirs et des connaissances relatifs à l'éducation inclusive et à l'accessibilité des apprentissages.

Connaître le cadre juridique et institutionnel pour garantir le droit à l'éducation.

- Développer des relations de partenariat entre les différents acteurs de l'éducation inclusive afin de garantir une continuité de parcours.
- Collaborer avec les familles, les membres de la communauté éducative et de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale et exercer auprès d'eux une mission de professionnels-ressource.
- Elaborer et mettre en œuvre des projets permettant le développement de pratiques inclusives au sein des services, des structures et établissements.
- Œuvrer à l'accessibilité des apprentissages.
- Analyser leur pratique professionnelle en référence à des connaissances fondées sur la recherche en sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, didactiques des disciplines.
- Connaître les domaines de recherche relatifs à l'éducation inclusive et les principales sources documentaires.
- Formuler une problématique, mettre en œuvre des choix méthodologiques et analyser des données collectées.
- Construire des projets de recherche participative en lien avec des chercheurs et des professionnels de terrain.
- Assurer une fonction d'expertise pour évaluer et analyser les besoins de compensation et d'accessibilité, et y répondre en appliquant les principes de différenciation pédagogique.
- Etre force de proposition pour l'élaboration et la réalisation du projet individualisé d'accompagnement.
- Assurer une veille professionnelle et contribuer à l'amélioration des pratiques.

Organisation

La formation articule formation théorique et formation pratique, une démarche de pédagogie par projet est donc mobilisée pour la formation pratique en plus des périodes de stage. La formation théorique est dispensée en présentiel à l'INSEI (une présence obligatoire des étudiants est alors requise). Certains contenus sont dispensés en distanciel. En M1 des périodes de stages (d'observation clinique et d'observation pédagogique) ponctuent l'année et en M2, une période de stage est réalisée sur un site qualifiant conventionné dans une structure ou un dispositif de l'enseignement auprès de jeunes sourds. Les professionnels en poste ont la possibilité de réaliser leurs stages sur le lieu d'activité s'ils correspondent aux critères.

•

En première année, la formation théorique compte 670 heures et 130 heures de stage d'observation.

- En deuxième année, la formation théorique compte 370 heures et la formation pratique comporte 560 heures (16 semaines).

Une partie des cours sera mutualisée avec ceux des autres parcours du master et plus particulièrement des parcours « Accessibilité pédagogique et éducation inclusive » afin de créer une culture commune aux professionnels d'une société inclusive et faciliter les actions partenariales entre les secteurs.

Validation du diplôme

- Présence obligatoire aux cours et validation des stages
- Validation obligatoire des unités d'enseignement
- Réalisation d'un mémoire

Le contrôle des connaissances porte sur les unités d'enseignement, sous la forme d'examens surveillés et de travaux rendus dans le cadre d'un contrôle continu.

Le candidat est déclaré admis s'il a une moyenne générale de 10/20 pour chaque unité d'enseignement.

Les étudiants ayant validé une UE conservent le bénéfice des ECTS de cette UE.

Les étudiants déclarés ajournés à l'issue des délibérations peuvent être autorisés à redoubler sur décision du jury.

Et après ?

Débouchés professionnels

Outre l'obtention d'une reconnaissance universitaire de niveau 7 (ancienne nomenclature : niveau 1), la formation ouvre des débouchés dans les domaines de l'enseignement dans le secteur médico-social et de l'Education nationale. Les secteurs ciblés sont ceux de l'accompagnement des jeunes sourds avec ou sans troubles associés :

- En tant que personne-ressource auprès d'organismes publics ou privés (collectivités territoriales, ARS, MDPH, Education nationale, secteur du médico-social...)
- En tant qu'enseignant ou enseignant spécialisé avec diplômé du CAPEJS (obtenu par la validation conjointe du Master et des épreuves de pratique professionnelle du CAPEJS) auprès du public de jeunes sourds.

Ce parcours permet également l'accès aux études doctorales et constitue ainsi une ouverture vers les métiers de la recherche (poursuite d'étude possible en doctorat).

Comment faire une demande de Validation d'Études Supérieures (VES) ?

Vous souhaitez demander un accès, une délivrance partielle ou totale au Master APEI Enseignement et surdité par reconnaissance de vos études suivies en France ou à l'étranger ?

Le dossier complet est à constituer du **2 avril au 28 mai 2024**.

- 1- Merci d'effectuer une inscription en ligne <https://portail.inshea.fr/> [1]
- 2- Une fois fait, l'intégralité du dossier vous sera envoyé par mail.
- 3- Les deux fichiers seront à remplir et à nous retourner par email à formation@inshea.fr [2] :

- Le dossier VES
- Le tableau de correspondance en vue de la VES

Afin de vous aider dans vos démarches, vous trouverez ci-dessous la maquette détaillée du Master APEI Enseignement et surdité.

[Télécharger la maquette détaillée du Master APEI Enseignement et surdité](#) [3]

[Télécharger le tableau de correspondance en vue de la VES](#) [4]

[Télécharger la procédure de la VES](#) [5]

[Comment candidater ?](#) [6]

[Télécharger la présentation pour en savoir plus.](#) [7]

Titre Zone Tableau:

Elements zone Tableau:

Responsable pédagogique :

Anne Vanbrugghe
anne.vanbrugghe@inshea.fr [8]

Contact administratif et inscriptions :

Margaux ALEIXO GONCALVES
margaux.aleixo-goncalves@inshea.fr [9]

Tel 0141443572

[Conditions d'accès](#)

o

Accès par la validation des acquis professionnels (VAP) notamment pour les professionnels des secteurs sociaux, éducatifs ou sanitaires ne disposant pas d'un niveau d'études correspondant à un bac +3 ;

- Pour le M1, niveau d'études correspondant à un bac +3 ;

Il est par ailleurs recommandé :

- Un niveau de LSF : minimum A1
- Un très bon niveau en langue française écrite
- Une expérience de pratique professionnelle sur un dispositif d'accompagnement de jeunes sourds

Liens

[1] <https://portail.inshea.fr/>

[2] <mailto:formation@inshea.fr>

[3] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Maquette%20d%C3%A9tail%C3%A9%20Master%20APEI%20Enseignement%20et%20surdit%C3%A9.pdf>

[4] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Tableau%20de%20correspondance%20en%20vue%20de%20la%20VES.docx>

[5] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Proc%C3%A9dure%20VES_0.pdf

[6] <https://www.inshea.fr/fr/content/comment-candidater-en-master>

[7] http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Pr%C3%A9sentationMaster-INSEI%20et%20DE%20CAPEJS_CAEGADV.pdf

[8] <mailto:anne.vanbrugghe@inshea.fr>

[9] <mailto:margaux.aleixo-goncalves@inshea.fr>